Syndicat Mixte de Transport Scolaire Mantes Maule Septeuil

2. rue du Clos Doré

78930 Boinville en Mantois

Mail : smts.boinville78930@gmail.com

Tel : 06.74.53.14.10

 Guerville, le12 Juin 2025

**Objet : inscription transport scolaire 2025/2026**

<https://ts.iledefrance-mobilites.fr>

Madame, Monsieur,

Île-de-France Mobilités organise et finance, en sa qualité d'autorité organisatrice, les transports scolaires sur le territoire des Yvelines.

Le Conseil Départemental des Yvelines a décidé en 2024 de ne plus subventionner les lycéens (- 195 €) et de diminuer de plus de 68% la subvention pour les collégiens (-133 €)

A titre indicatif, les tarifs Ile de France Mobilités s’établissent comme suit :

Collégien 346.66€ - subvention Conseil Départemental 62 €= 284.66 €

Lycéén 346.66 €

Junior 24.80 €

Il est à souligner que le coût de transport par élève s’élève à 991.42 €

Le Syndicat Mixte de Transport Scolaire Mantes Maule Septeuil (SMTS)est désigné comme organisateur local et à ce titre gère les transports scolaires sur votre périmètre.

Notre syndicat a toujours accompagné les familles pour réduire le coût de transport scolaire.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, le syndicat mixte de Transport scolaire n’a pas souhaité répercuter en totalité cette suppression de subvention du Conseil Départemental des Yvelines sur les tarifs des familles.

Le Syndicat Mixte de Transport Scolaire apporte donc une participation financière et modifie les tarifs d’Ile de France Mobilités.

**Ainsi, les tarifs 2025/2026 seront les suivants :**

**Collégien: 101 € (soit -183.66 €)**

**Lycéen : 101 € (soit -245.66 €)**

**A partir du 2 ème enfant de la même famille 83 €**

**La perte ou le vol de la carte de transport sera facturée 20 €**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2025/2026, vous allez devoir inscrire votre / vos enfant(s) avant la rentrée scolaire pour l’obtention du titre de transports « SCOL’R », **utilisable uniquement sur les lignes des circuits spéciaux scolaires.**

Afin d’améliorer le service qui vous est rendu, nous faisons évoluer l’inscription et le paiement en ligne.

**Ce service sera disponible sur le site Ile-de-France Mobilités, à partir du 16 Juin 2025, rubrique « Transports scolaires ».**

Vous trouverez ci-joint, le lien à suivre afin de réaliser l’inscription de votre/vos enfant(s) pour la délivrance de la carte SCOL’R 2025/2026 via le site internet d’Ile de France Mobilités (<https://ts.iledefrance-mobilites.fr>)

Les familles ayant déjà effectué une inscription en ligne en 2024/2025 doivent réutiliser les mêmes identifiants et mot de passe. En cas d’oubli de ce dernier, faire mot de passe oublié pour en obtenir un nouveau.

Nous vous invitons à bien vérifier les données d’inscription ainsi, et surtout, les coordonnées mail et téléphonique, ceci afin de recevoir toutes les informations du SMTS.

**Nous attirons votre attention sur le fait qu’après l’inscription en ligne vous devrez attendre la validation par le SMTS avant de pouvoir régler par carte bancaire. Vous recevrez alors un mail pour vous inviter à payer.**

Vous trouverez également en pièce jointe le règlement intérieur de transport qu’il vous appartient de lire attentivement ainsi que votre ou vos enfants.

Nous vous adressons également à titre indicatif les horaires provisoires. Les nouveaux horaires vous seront adressés quelques jours avant la rentrée des classes.

Les élèves de Septeuil bénéficient de la gratuité lors de l’inscription (prise en charge financière de la commune de Septeuil qui re facture ensuite aux familles)

Les familles qui ne pourraient payer en ligne devront nous contacter à l’adresse suivante pour l’envoi d’un dossier d’inscription: smts.boinville78930@gmail.com

Le service gestionnaire reste à votre disposition pour toutes questions relatives au transport scolaire.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Le Président**

**Daniel Maurey**